



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier/11,rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (613) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Parliamentary Precinct Division/Acquisitions de la Cité
parlementaire
222 Queen Street / 222, rue Queen
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet System de rayonnage a haute densite	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP758-181090/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client EP758-181090	Date 2018-01-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PPS-013-26529	
File No. - N° de dossier 013pps.EP758-181090	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-01-15	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Stone, Caitlin	Buyer Id - Id de l'acheteur 013pps
Telephone No. - N° de téléphone (613) 302-1235 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 990-4447
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See Annex A	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

SÉRIE DE QUESTIONS ET RÉPONSES N° 2

Q16. Le point 9 sur les chariots indique que le système doit se conformer à la norme NFPA 13, 20.6, mais le point 10 indique que ces derniers doivent avoir des butoirs de 2 po de chaque côté pour un espace total de 4 po. Cela ne respecte pas les exigences de la norme NFPA. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) peut-il éclaircir cette exigence?

R16. Le système doit se conformer à l'article 20.6 de la norme NFPA [en anglais seulement] d'entreposage compact de produits, y compris des dossiers papier, des magazines, des livres et des documents semblables dans des dossiers et des fournitures diverses contenant au plus 5 % de plastiques d'une hauteur d'au plus 8 pi (2,4 m). Rien dans cet article ne fait référence à une profondeur de butoirs. On n'y traite uniquement de la hauteur maximale des unités, de l'espacement au-dessus pour les gicleurs, des gabarits minimums des unités en acier, de l'empreinte maximale des unités et de largeur minimale des allées (700 mm). Les chariots doivent se conformer à ces normes.

Le point 10 sur les chariots devrait être révisé comme suit :
Inclure des butoirs de 12,7 mm (1/2 po) de chaque côté des chariots (mobiles ou fixes) créant ainsi un espacement de 25,4 mm (1 po) entre chaque chariot.

Q17. Si le soumissionnaire conçoit le système de classement pour assurer un espacement de 4 po pour tous les systèmes; la taille globale du système excédera l'espace alloué dans les plans. SPAC peut-il confirmer quel aspect, entre l'espacement de 4 po et la taille de la pièce, prévaut lors de la présentation d'une soumission?

R17. Les dimensions maximales indiquées dans les exigences correspondent aux dimensions de la pièce et doivent être vérifiées sur place. Le soumissionnaire pourrait proposer une solution de remplacement pour que le système puisse être contenu dans l'espace énoncé dans les exigences.

Q18. SPAC pourrait-il indiquer ce qui est attendu : respecter la norme NFPA ou concevoir les systèmes avec des espacements de 4 po?

R18. Voir les commentaires ci-dessus qui répondent à cette question.

FIN DE LA SÉRIE DE QUESTIONS ET DE RÉPONSES N° 2
